



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

92^e séance plénière

Jeudi 17 décembre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 30 de l'ordre du jour (suite)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Projet de résolution (A/53/L.73)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais maintenant consulter l'Assemblée dans le but d'examiner immédiatement le projet de résolution A/53/L.73.

À cet égard, puisque le document A/53/L.73 n'a été distribué que ce matin, il sera nécessaire de déroger aux dispositions pertinentes de l'article 78 du Règlement intérieur de l'Assemblée qui se lit comme suit :

«En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance.»

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée accepte d'examiner le projet de résolution A/53/L.73?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/53/L.73.

Comme il n'y a pas d'orateurs inscrits sur la liste, l'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.73, intitulé «L'Assemblée du millénaire».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/53/L.73?

Le projet de résolution A/53/L.73 est adopté (résolution 53/202).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique.

Mme Montoya (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Tandis que nous examinons le point 30 de l'ordre du jour aujourd'hui, je voudrais dire clairement que ma délégation est déçue et gravement préoccupée par le fait que l'Assemblée générale n'a pas assumé jusqu'ici ses responsabilités, telles qu'elles sont énoncées dans le rapport présenté au Secrétaire général par l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains. Notre délégation estime qu'il est de notre devoir de coopérer avec nos partenaires, ici, à l'Assemblée générale, pour seconder et appuyer les efforts de réforme qui doivent être entrepris par le Programme des Nations Unies

pour l'environnement (PNUE) et par la Commission des établissements humains. On ne peut différer l'examen approfondi de ce point de l'ordre du jour. Nous voudrions donc nous associer à nos partenaires pour mener des consultations ordinaires transparentes destinées à faire progresser le processus de réforme. Ma délégation est fermement convaincue que si l'on s'abstient de le faire, ou d'adopter une décision appelant à le faire au sein de cet organe, on retardera inutilement les efforts de réforme entrepris par le PNUE et la Commission, ce qui nuirait gravement à la poursuite de leurs activités.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains figurant dans le document A/53/463 et publié au titre du point 30 de l'ordre du jour, je tiens à assurer les membres que l'Assemblée générale poursuivra son examen du rapport d'une manière totalement ouverte et transparente au début de l'année prochaine.

Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de l'examen du point 30 de l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour (*suite*)

Pouvoirs des représentants à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale

b) Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/53/556/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 11 de son rapport se lit comme suit :

«L'Assemblée générale,

Ayant examiné le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qu'il contient,

Approuve le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.»

Nous allons à présent nous prononcer sur la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs énoncée au paragraphe 11 du deuxième rapport.

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/23 C)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 3 de l'ordre du jour.

Point 12 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Conseil économique et social (A/53/3)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Les membres se souviendront que les chapitres I à VII et les sections A à C du chapitre VIII, ainsi que les chapitres IX à X du rapport du Conseil économique et social ont été choisis pour faire l'objet d'un examen direct en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note des chapitres I à VII et des sections A à C du chapitre VIII, ainsi que des chapitres IX et X du rapport du Conseil économique et social?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 12 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Projet de résolution (A/53/L.72)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal, qui va présenter le projet de résolution A/53/L.72.

M. Ka (Sénégal) : Je voudrais, au nom du Groupe des États d'Afrique, présenter le projet de résolution A/53/L.72 sur l'assistance d'urgence au Soudan, au titre du point 20 b) de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Groupe des États d'Afrique réuni en plénière a décidé de présenter ce projet de résolution qui fait partie des résolutions traitant des situations humanitaires en Afrique.

Le projet de résolution, tout en notant avec satisfaction que des contributions accrues ont été versées à la suite de l'appel interinstitutions de 1998 pour le Soudan, insiste sur les besoins en secours très importants qui nécessitent encore d'être satisfaits, en particulier dans les domaines de la nourriture et de la lutte contre diverses maladies et épidémies.

La résolution attire l'attention sur les conséquences catastrophiques des inondations qui ont eu lieu dans différentes régions du pays au cours de l'année 1998. Tout en recommandant un règlement rapide du conflit afin de faire cesser les souffrances de la population civile, la résolution réaffirme la nécessité, pour toutes les parties, de continuer à faciliter le travail des organisations humanitaires dans la distribution de vivres et de médicaments à ces populations touchées et se trouvant dans des zones difficilement accessibles.

La résolution prend note avec satisfaction de la coopération que le Gouvernement soudanais offre à l'Organisation des Nations Unies afin de faciliter les opérations de secours de l'ONU dans les zones touchées et elle encourage la poursuite de cette coopération. Dans cette résolution, l'Assemblée générale exprime aussi sa gratitude à la communauté des donateurs, aux institutions de l'ONU, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales pour leurs contributions actuelles et futures en vue de répondre aux besoins humanitaires du Soudan.

Tout en reconnaissant la nécessité d'une neutralité et d'une impartialité dans les opérations humanitaires, la résolution met l'accent sur le fait que l'opération Survie au Soudan devra se dérouler dans le respect du principe de la souveraineté nationale et des règles qui régissent la coopération internationale conformément aux dispositions pertinentes du droit international. La résolution lance un appel à tous les donateurs, aux organes du système des Nations Unies, pour qu'ils fournissent une assistance médicale, financière et technique et qu'ils augmentent substantiellement, autant que possible, cette assistance pour lutter contre les maladies et les épidémies au Soudan.

La résolution souligne la nécessité d'assurer la sécurité du personnel humanitaire, ainsi qu'un accès aux zones difficilement accessibles pour apporter assistance à toutes les populations en tenant compte des principes et directives de l'opération Survie au Soudan ainsi que des règles du droit international humanitaire.

L'Assemblée générale, dans cette résolution, se félicite enfin de la signature par le Gouvernement soudanais de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel et exhorte toutes les parties au conflit à ne pas utiliser ces armes. Elle demande à la communauté internationale de s'abstenir de fournir de telles armes aux parties en conflit dans la région et de tout entreprendre pour assister le Soudan dans les activités de déminage.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que ce projet de résolution est le fruit de consultations laborieuses et intensives avec les pays donateurs, sous la présidence de l'Ambassadeur Jørgen Bøjer, Représentant permanent du Danemark et coordonnateur des résolutions sur l'aide humanitaire au titre du point 20 de l'ordre du jour, que je tiens à remercier ici au nom du Groupe des États d'Afrique et du Soudan en particulier.

Ce texte a reçu l'accord de toutes les délégations qui fournissent une assistance humanitaire au Soudan, notamment les pays de l'Union européenne, les États-Unis, le Canada, la Norvège, l'Australie et le Japon. Je voudrais, au nom du Groupe des États d'Afrique, remercier tous ces pays pour leur contribution constructive à l'élaboration de ce projet qui, je l'espère, sera adopté par consensus, par notre Assemblée.

En le faisant, l'Assemblée manifesterait encore une fois son soutien et sa solidarité au Soudan qui traverse actuellement une situation humanitaire des plus préoccupantes.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant consulter l'Assemblée dans le but d'examiner immédiatement le projet de résolution A/53/L.72. À cet égard, étant donné que le document A/53/L.72 n'a été distribué ce matin, il sera nécessaire de déroger aux dispositions pertinentes de l'article 78 du Règlement intérieur qui se lit comme suit :

«En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance.»

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte d'examiner le projet de résolution A/53/L.72.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.72, intitulé «Assistance d'urgence au Soudan».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/53/L.72?

Le projet de résolution A/53/L.72 est adopté (résolution 53/10).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent prendre la parole pour expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Mme Montoya (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation s'associe au consensus sur la résolution concernant l'aide humanitaire au Soudan parce qu'il faut faire en sorte que la communauté internationale soit suffisamment informée de la tragédie humanitaire qui frappe ce pays. La coopération du Gouvernement soudanais pour faciliter l'acheminement des secours demeure pour ma délégation un sujet de préoccupation.

Les États-Unis rappellent que le refus de délivrer des autorisations de vol pour Bahr-el-Ghazal, de février à avril dernier, a contribué à la famine dévastatrice qui a exposé 2,5 millions de Soudanais au risque de mourir de faim. Nous demandons donc au Gouvernement soudanais de veiller à ce qu'une telle situation ne se reproduise plus. Nous exhortons les autorités de Khartoum à honorer les engagements qu'elles ont pris lors des pourparlers de paix tenus en mai dernier sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, d'assurer un accès libre et sans entrave afin de permettre la livraison des fournitures humanitaires, comme l'exige la résolution adoptée aujourd'hui.

En termes concrets, cela signifie que le Soudan doit : accorder en temps voulu des autorisations pour tous les vols affrétés pour l'acheminement de secours ou expliquer clairement pourquoi ces autorisations sont refusées, permettre à une équipe d'évaluation de l'ONU de se rendre dans la région des monts Nouba — l'ancien Ministre des affaires étrangères Taha avait accepté cette demande lors d'une réunion avec le Secrétaire général Annan en mai 1998, ce

qui avait été confirmé par Khartoum lors des pourparlers de paix qui s'étaient tenus au mois d'août — cependant, cette promesse n'a pas été tenue; honorer son engagement de fournir 10 000 tonnes métriques de vivres au titre de l'effort de secours, compte tenu notamment du fait que ce pays exporte 1 million de tonnes de sorgho chaque année, simplifier les procédures mensuelles pour les vols de secours, permettre au personnel humanitaire de se rendre dans les régions affectées et définir une politique claire concernant les moyens de communication à la disposition du personnel humanitaire.

Nous exhortons en outre le Gouvernement soudanais à mettre pleinement en oeuvre les accords signés avec le Mouvement de libération populaire du Soudan, à Rome à la mi-novembre, qui prévoient d'améliorer la sécurité du personnel humanitaire et de fournir un cadre permettant une meilleure utilisation des couloirs ferroviaires et le franchissement des lignes de combat pour assurer la distribution de vivres.

La situation qui règne au sud du Soudan est l'une des tragédies humanitaires les plus catastrophiques dans le monde. La résolution qui a été adoptée aujourd'hui doit permettre d'aboutir à une amélioration de la situation, à condition que le Gouvernement soudanais prenne des mesures décisives et concrètes en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin.

Enfin, la délégation des États-Unis tient à saluer les efforts extraordinaires déployés par le Représentant permanent du Danemark, l'Ambassadeur Jørgen Bøjer, qui nous a guidés vers un consensus soigneusement négocié sur cette résolution.

M. Manz (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : L'Union européenne apprécie le fait qu'il a été possible d'adopter la résolution «Assistance d'urgence au Soudan» sans la mettre aux voix, mettant ainsi fin à une tendance au désaccord sur les résolutions prises sur cette question au cours des dernières années.

L'Union européenne considère le texte dont nous sommes saisis comme une nette amélioration par rapport aux années précédentes. Il tient en effet compte de la situation sur le terrain et des accords sur le droit et les principes internationaux humanitaires. L'Union européenne espère que le consensus obtenu aura des répercussions positives sur les travaux de l'Opération survie au Soudan et des autres organisations humanitaires internationales au Soudan, ainsi que sur les efforts déployés par toutes les parties au conflit en vue de parvenir à un règlement pacifique durable.

L'Union européenne appelle, d'ailleurs, à un règlement rapide du conflit et se déclare gravement préoccupée par la menace qui pèse sur la population civile et les souffrances qu'elle endure, qui mettent à mal l'efficacité de l'aide humanitaire internationale, régionale et nationale.

L'Union européenne attache une importance particulière à l'accent mis dans la résolution sur la nécessité de conduire et de gérer l'opération Survie au Soudan de manière efficace, transparente et efficiente. Nous saluons également la mention faite dans la résolution au rôle joué par le Coordonnateur des secours d'urgence et par le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire dans le renforcement de la coordination de l'opération Survie au Soudan. Tout en reconnaissant les progrès accomplis à cet égard dans certains domaines, nous attendons de voir d'autres améliorations de la gestion et du fonctionnement de l'Opération survie au Soudan dans les mois à venir.

L'Union européenne a travaillé avec acharnement à l'obtention d'un consensus sur cette résolution et remercie tous les partenaires aux négociations pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve au cours des négociations. Je voudrais remercier, notamment, l'Ambassadeur Jørgen Bøjer, du Danemark, qui était le coordonnateur de toutes les résolutions au titre de ce point et qui a consacré beaucoup de temps et d'efforts à tâcher d'obtenir un accord sur cette résolution.

Mme McVey (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Le Canada est heureux que la résolution sur l'assistance d'urgence au Soudan ait enfin été adoptée par consensus, après deux ans.

Toute négociation comprend un processus de concessions mutuelles, de compromis et d'accords, bien compris par toutes les délégations. La délégation canadienne estime que toute modification apportée à la gestion de l'opération Survie au Soudan est subordonnée à l'assentiment de tous les signataires de l'accord créant l'opération Survie au Soudan, et que sa gestion et son fonctionnement doivent suivre ce principe. De même, nous estimons qu'il faut mener l'opération Survie au Soudan de manière apolitique et rigoureusement conforme aux principes humanitaires. Nous notons avec satisfaction qu'il est fait clairement mention dans le texte de cette année de la nécessité d'assurer aux travailleurs humanitaires un accès sûr et sans entraves à toutes les populations qui en ont besoin.

L'opération Survie au Soudan constitue le cadre fondamental de l'aide humanitaire au Soudan. Il est donc primordial que toutes les parties, au Soudan, agissent conformément aux accords tripartites de 1994 et que les

principes et directives de l'opération Survie au Soudan, ainsi que les principes figurant dans l'annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale soient dûment respectés par celles-ci afin d'assurer la rentabilité, l'efficacité, la transparence, l'impartialité et la neutralité de l'opération.

Comme par le passé, le Canada continuera d'appuyer totalement l'action humanitaire de l'opération Survie au Soudan. Nous trouvons l'évolution récente encourageante, notamment la prolongation en octobre du cessez-le-feu humanitaire et la signature par toutes les parties en novembre, à Rome, des protocoles relatifs à la sécurité et aux transports. À cet égard, nous exhortons le Gouvernement soudanais à étendre le cessez-le-feu à la région des monts Nuba pour ce qui est de la durée et des limites géographiques. Reconnaisant que la situation humanitaire au Soudan est le résultat de la guerre civile en cours, nous exhortons toutes les parties au conflit à rechercher un règlement rapide.

Nous exprimons notre gratitude à la délégation danoise et en particulier à l'Ambassadeur Jørgen Bøjer, pour le rôle très constructif qu'il a joué en tant que coordonnateur de ces négociations.

Ma délégation est d'avis que l'aide humanitaire est plus efficace lorsque les efforts nationaux, régionaux et internationaux vont tous dans le même sens. Ce n'est que par une action concertée et par la coopération internationale que l'on pourra surmonter les obstacles mis à l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les populations dans le besoin.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Erwa (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais d'abord remercier le Président du Groupe des pays d'Afrique de la présentation qu'il a bien voulu faire du projet de résolution, au nom du Groupe.

Je voudrais également remercier toutes les parties qui ont réussi à dégager un consensus sur ce projet de résolution à l'Assemblée et à tous ceux qui par leurs efforts ont contribué à ce résultat.

Ma délégation a également apporté sa coopération et je voudrais d'ailleurs réaffirmer ici l'attachement total du Soudan aux principes fondamentaux qui ont présidé à l'adoption de cette résolution relative à la situation humanitaire au Soudan.

Nous voudrions également réaffirmer notre détermination de remplir nos obligations, qui consistent à garantir tous les moyens d'accès à toutes les régions et à permettre à l'aide humanitaire d'atteindre toutes les zones du Soudan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Après l'adoption de la résolution 53/10, je voudrais remercier tout particulièrement le coordonnateur des consultations relatives au point 20 de l'ordre du jour. Je suis sûr que les membres se joindront à moi pour remercier, au nom de l'Assemblée, l'Ambassadeur Jørgen Bøjer, du Danemark, qui s'est chargé de la longue et difficile tâche de mener des consultations et des négociations sur les résolutions adoptées au titre du point 20 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 b) de l'ordre du jour.

Point 58 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de décision (A/53/L.68)

Projet de résolution (A/53/L.74)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de poursuivre, j'informe les membres que je crois comprendre que de nouvelles consultations sont nécessaires sur le projet de résolution A/53/L.74. L'Assemblée se prononcera donc sur le projet de résolution A/53/L.74 à une date ultérieure qui sera annoncée.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada, qui va présenter le projet de décision A/53/L.68.

Mme McVey (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter pour examen par l'Assemblée le projet de décision intitulé «Organisations non gouvernementales», figurant dans le document A/53/L.68.

Comme il a été demandé dans la décision 52/453 de l'année dernière sur ce même sujet, le Secrétaire général a préparé un rapport sur les arrangements et pratiques régissant l'interaction des organisations non gouvernementales dans toutes les activités du système des Nations Unies. Son rapport a fourni une base d'informations et d'analyses pertinentes dont on avait grand besoin, ainsi qu'une bonne vue d'ensemble des modalités institutionnelles en vigueur en faveur de la participation des organisations non gouvernementales aux travaux du système des Nations Unies.

S'agissant des prochaines étapes, ma délégation s'est efforcée de tenir des consultations aussi larges que possible avec toutes les parties intéressées, aussi bien les délégations que les organisations non gouvernementales. Il a été convenu de prier le Secrétaire général de demander aux États Membres, aux membres des institutions spécialisées, aux observateurs, aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales de toutes les régions de lui communiquer leurs vues sur la vaste gamme d'aspects relatifs à la question de la participation des organisations non gouvernementales à toutes les activités du système des Nations Unies, et par la suite de préparer un rapport de suivi qui sera distribué à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

Tel est l'objectif essentiel du projet de décision dont l'Assemblée est saisie. Ma délégation espère que le rapport de suivi du Secrétaire général permettra à l'Assemblée d'envisager de prendre l'année prochaine des mesures concrètes pour renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations non gouvernementales.

Je tiens à remercier tous nos partenaires de leur contribution et de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour cette question. La collaboration et l'engagement dont tous ont fait preuve laissent présager une collaboration accrue entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales de toutes les régions du monde.

Après ces brèves observations, j'ai l'honneur de recommander à l'Assemblée d'adopter par consensus le projet de décision dont nous sommes saisis, comme cela a été convenu lors des consultations officieuses.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/53/L.68, intitulé «Organisations non gouvernementales».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision?

Le projet de décision A/53/L.68 est adopté.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 58 de l'ordre du jour.

Report de la date de suspension

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 84e séance plénière, le 9 décembre 1998, l'Assemblée générale avait décidé de

suspendre les travaux de la cinquante-troisième session le 17 décembre 1998.

Toutefois, étant donné que la Cinquième Commission, en dépit de tous ses efforts, n'a pas été en mesure d'achever ses travaux, l'Assemblée ne pourra pas conclure ses travaux aujourd'hui 17 décembre 1998. En conséquence, je propose à l'Assemblée de reporter la date de suspension de sa session à demain, vendredi 18 décembre 1998.

En l'absence d'objections, puis-je considérer que l'Assemblée accepte cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puisque c'est la dernière séance que je préside en 1998, sans que cela nous empêche de reprendre nos travaux l'année prochaine, j'aimerais faire une déclaration de clôture. Naturellement, ce ne sera pas un long discours de clôture, je voudrais simplement passer en revue quelques aspects de nos travaux parce que nous avons tous envie de conclure nos travaux et de retourner dans nos pays et foyers respectifs.

Je pense que nous avons le droit d'éprouver un sentiment de satisfaction légitime à l'égard du travail que nous avons accompli. Tant la plénière de cette Assemblée que ses grandes Commissions ont connu un rythme de travail intense, qui a exigé des délégations participantes des journées parfois longues et épuisantes. Mais, les résultats obtenus sont extrêmement gratifiants.

Cent soixante-huit points étaient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui, au 15 décembre, au cours de cette première partie de la cinquante-troisième session, a adopté 250 résolutions, sans compter celles que nous avons adoptées aujourd'hui. Elle a également adopté 70 décisions, dont la plupart ont un contenu essentiellement politique. Il ne serait pas opportun de procéder à ce stade à une évaluation des travaux accomplis, mais je voudrais signaler quelques éléments du climat dans lequel ces travaux se sont déroulés.

Un premier facteur est la situation de pénurie financière de l'Organisation, qui a cependant continué de survivre et de s'acquitter de ses obligations. Malheureusement, ce facteur ne caractérise pas l'Organisation en cette session uniquement. C'est un problème qu'elle traîne depuis des années. Il va sans dire que cette situation a un impact négatif sur les travaux et les résultats des délibérations sur certaines questions importantes. Il faut espérer que les États ayant accumulé le plus d'arriérés verseront bientôt à l'Or-

ganisation les paiements dont ils sont redevables, sans condition, et que les prochaines sessions ne se dérouleront pas sous la tyrannie de ces contraintes financières.

En revanche, toutes les délégations ont fait preuve d'un esprit de coopération et de compromis très appréciable au cours des débats. Grâce à cet esprit de coopération, les délibérations se sont déroulées sans inconvénients graves, même dans les cas touchant à des questions litigieuses. S'il est vrai que les délégations ont présenté et défendu leurs positions énergiquement et qu'il y a parfois eu certaines tensions, on s'est toujours efforcé de parvenir au consensus et de réconcilier des intérêts divergents. J'en veux pour preuve le fait que durant la présente partie de la session 190 décisions ont été prises par consensus. À cet égard, je tiens tout particulièrement à féliciter toutes les délégations de cet esprit de compréhension qui, nous l'espérons, s'étendra à toute l'Organisation.

Je pourrais peut être citer certaines des résolutions qui ont été adoptées à la présente session pour montrer l'esprit de compréhension et de tolérance qui semble progressivement prendre corps au sein de la communauté internationale. Je voudrais parler de la résolution 53/22, sur le dialogue des civilisations. En adoptant cette résolution, l'Assemblée générale a ouvert une nouvelle voie vers le renforcement de la compréhension et de la solidarité entre les peuples du monde.

De même, la résolution 53/30 sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité peut également être considérée comme un exemple de ce qui peut être obtenu lorsqu'existe la volonté sincère de se comprendre et de faire des concessions réciproques par la voie du compromis. Il n'est pas nécessaire de signaler l'importance et l'extrême complexité de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité. Bien entendu, on ne s'attendait pas à ce que des progrès spectaculaires soient enregistrés sur le fond de la question au cours de cette session. J'espère que l'on pourra progresser dans ce sens l'année prochaine, dans le cadre des réunions du Groupe de travail à composition non limitée. Mais la résolution 53/30, qui a été adoptée par consensus par l'Assemblée générale et dont l'importance est inversement proportionnelle à la brièveté, contribuera sans nul doute à créer un climat de confiance mutuelle et encouragera ainsi la tenue de négociations qui seront, je l'espère, fructueuses.

Il convient de signaler que l'Assemblée générale a accordé une attention toute particulière à la question de la paix et de la sécurité sur le continent africain.

Avec l'adoption de la résolution sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement

durables en Afrique, l'Assemblée générale a non seulement confirmé l'intérêt et les préoccupations particuliers que partage la communauté internationale face aux problèmes actuels que connaît la région mais a également tenté de contribuer à l'amélioration effective de la situation.

Malheureusement cette année, la nature a montré sa nature violente dans diverses régions du monde. L'Assemblée générale a répondu de la manière la plus adaptée à ses moyens incontestablement limités qu'elle pouvait, et les résolutions qu'elle a adoptées montrent le très grand esprit de solidarité de la communauté internationale qui résiste à toutes les catastrophes.

Dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale, l'intérêt s'est porté, tout naturellement, sur les questions nucléaires en raison des événements survenus dans ce domaine au cours de l'année. Nous en sommes tous conscients. Parmi les 48 résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur recommandation de la Première Commission, je voudrais citer celle condamnant les essais nucléaires en Asie du Sud-Est, intitulée «Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour».

Une nouvelle fois, cette année, une résolution a été adoptée qui ouvre la voie à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'adoption par consensus de cette résolution montre que le monde est prêt pour cette session. Il faut espérer que toutes les réserves éventuelles qui subsistent à cet égard pourront être surmontées et que la session extraordinaire sur le désarmement pourra se tenir dans un avenir proche.

Le nombre de résolutions issues de la Deuxième Commission s'élève à 35. Toutes, à l'exception d'une sur la Palestine, ont été adoptées par consensus. Le thème dominant à la Deuxième Commission a été la mondialisation. Le dialogue de haut niveau qui a eu lieu en septembre sur la question a contribué sans aucun doute à une meilleure compréhension du phénomène, qui semble s'imposer comme le thème dominant de la communauté internationale à la veille du XXIe siècle. La résolution adoptée à cet effet reconnaît le rôle central que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer, ainsi que la nécessité d'une coordination entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et les organisations internationales. Elle souligne l'acceptation croissante du fait que l'ONU est l'instance indiquée pour présider au dialogue sur les questions de développement, avec un impact sur les discussions susceptibles de se tenir au sein des institutions de Bretton Woods. Le dialogue entre les organes intergouvernementaux, l'ONU et les institutions de Bretton Woods doit se poursuivre, en rentabili-

sant l'expérience de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social qui s'est tenue en avril de cette année.

Une autre question de premier plan a été le financement du développement. Un large consensus s'est fait jour sur la nécessité d'une véritable coopération dans le processus et sur l'urgence de parvenir rapidement à un accord sur l'ordre du jour du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur l'examen intergouvernemental de haut niveau de cette question.

Dans le domaine de la coopération sociale, humanitaire et culturelle, 59 résolutions ont été adoptées, dont la plupart par consensus. Toujours dans ce domaine, des préoccupations ont été exprimées sur la situation économique actuelle et ses effets négatifs sur le développement social. Diverses résolutions ont été adoptées en ce qui concerne les droits de l'homme. Parmi celles-ci, nous mettons en relief l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, des groupes et des institutions de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et la résolution confirmant les engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action adoptés à Vienne en 1993. Une autre résolution digne d'intérêt est celle relative à la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial des drogues.

S'agissant des questions politiques spéciales et de la décolonisation, 27 résolutions ont été adoptées, dont 12 par consensus. Outre les résolutions sur les questions de décolonisation habituelles, les effets des rayonnements ionisants, la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les questions liées à l'information, des résolutions ont été adoptées sur deux questions ayant fait l'objet d'un débat passionné : l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la question des pratiques israéliennes dans les territoires occupés. La crise financière de l'ONU et ses difficultés à mener à terme le processus de paix ont été les aspects sur lesquels on a le plus insisté. Les Accords de Wye River ont introduit un élément positif dans ce processus.

S'agissant des questions administratives et budgétaires, je ne peux rien dire encore car les délibérations sont toujours en cours. Naturellement, les questions traitées telles que le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, le premier programme de résultats pour l'exercice biennal 1998-1999, le barème des quotes-parts et autres questions illustrent bien la complexité des travaux de la Cinquième Commission. Parmi les questions pendantes qui doivent être discutées l'an prochain, citons les ressources

humaines, le compte pour le développement, la réforme du système de budgétisation, les services de contrôle interne et toutes les questions liées aux opérations de maintien de la paix ainsi que le système d'achats des Nations Unies.

L'Assemblée générale a adopté 13 résolutions sur recommandation de la Sixième Commission, parmi lesquelles nous ferons ressortir celle sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions. L'adoption d'une décision prévoyant la convocation, l'année prochaine, de trois réunions de la Commission préparatoire pour la création d'une Cour pénale internationale mérite également une attention particulière. Tout aussi importante est la résolution confirmant un certain nombre de principes du droit international qui doivent être respectés dans la conduite de négociations. D'autres résolutions ont été adoptées sur la Déclaration des Nations Unies pour le droit international. Dans ce domaine, l'examen d'une question importante — le projet de convention sur l'élimination d'actes de terrorisme nucléaire — est resté inachevé. La plupart des dispositions du projet jouissent d'un appui général mais d'autres nécessitent des négociations ultérieures. Nous espérons qu'elles aboutiront l'année prochaine.

Cette année a été marquée par de nombreuses commémorations. Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été l'occasion d'adopter deux importantes résolutions; celle sur les défenseurs des droits de l'homme, déjà mentionnée, et celle réaffirmant l'engagement solennel de l'Assemblée générale à faire appliquer la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui constitue un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations et source d'inspiration. L'Assemblée générale a également célébré le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix, nous offrant l'occasion de réaffirmer le fait que l'ONU continue et doit continuer d'être un pilier fondamental du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, et tout en m'excusant d'avoir peut-être été trop long, je voudrais revenir à mon point de départ. Je pense que cette session a été fructueuse, grâce à tous les membres. Je voudrais remercier tout particulièrement les Vice-Présidents, qui m'ont remplacé tant de fois, et les Présidents, Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions, qui ont fait un excellent travail. Il va de soi que nous n'aurions pu réaliser ces résultats dont j'ai essayé de faire une synthèse sans l'appui inestimable et constant et le professionnalisme du personnel du Secrétariat et du Département des

affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Je souhaite mentionner en particulier les interprètes et traducteurs qui ont eu fort à faire avec mon espagnol et la Section des communiqués de presse du Département de l'information. À tous et à ceux que j'ai omis, j'exprime ma vive gratitude et celle de mes collaborateurs.

Je souhaite à tous de très bonnes vacances et une année pleine de réussite professionnelle et personnelle pour 1999. Je reviendrai en février et nous reprendrons notre travail avec la même détermination que celle qui nous a animée jusqu'ici.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais maintenant faire une annonce concernant le point 91 b) de l'ordre du jour, intitulé «Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés».

Les Membres se souviendront qu'à sa 91e séance plénière, le 15 décembre 1998, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 53/173 au titre de ce point. Le paragraphe 4 de la résolution 53/173 demande au Président de l'Assemblée générale de désigner, en étroite consultation avec les États Membres, deux vice-présidents pour le groupe de travail spécial mis en place au titre de la résolution 52/179, de préférence avant de convoquer la réunion d'organisation du groupe en janvier 1999.

À cet égard, j'annonce que la première réunion d'organisation du groupe de travail spécial se tiendra immédiatement après la levée de la présente séance plénière, ici dans la salle de l'Assemblée générale.

Je voudrais également faire une annonce relativement au point 31 de l'ordre du jour, intitulé «Culture de paix». J'ai été informé par le Représentant permanent du Bangladesh du fait qu'il faudra consacrer davantage de temps pour les consultations sur le projet de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour. Il est envisagé de tenir de nouvelles consultations au début de l'année prochaine, qui devraient être de nouveau coordonnées par le Représentant permanent du Bangladesh.

La séance est levée à 16 h 10.